

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 40-41

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

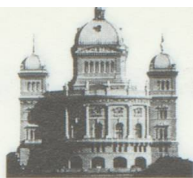
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

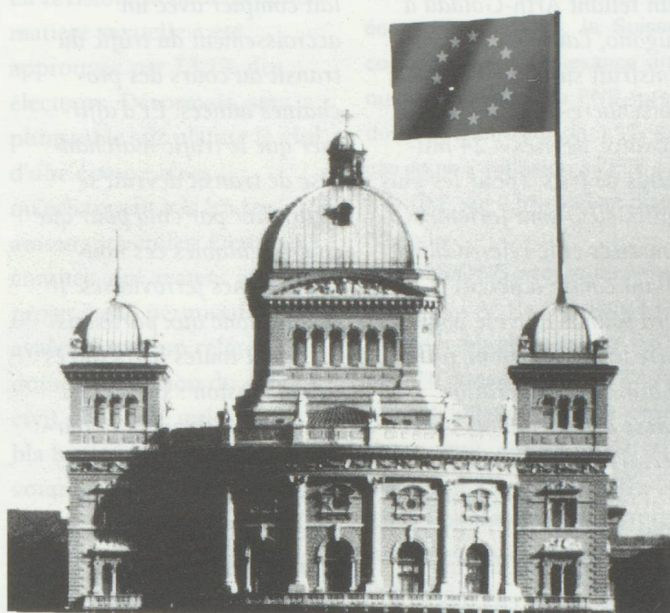
Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Vers la Communauté Européenne

Le 18 mai dernier, le Conseil Fédéral profitait des signes d'ouverture donnés par l'acceptation, par le souverain, de l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods (voir page 13). Une fuite permettait d'apprendre, par la DRS (la radio suisse allemande), que le Conseil Fédéral, par 4 voix - celles des Conseillers Fédéraux René Felber, Jean-Pascal Delamuraz, Adolf Ogi et Flavio Cotti -, contre 3 - Otto Stich, Kaspar Villiger et Arnold Koller -, avait décidé de se jeter à l'eau : la Suisse allait déposer sa demande d'adhésion auprès de la Communauté Européenne (CE). Cette décision a été prise lors d'une réunion extraordinaire du Conseil Fédéral consacrée à l'adoption du message sur l'Espace Economique Européen et au troisième rapport sur l'adhésion de la Suisse à la CE. Le 26 mai, M. Benedict de Tscharnern, ambassadeur de Suisse auprès de la Communauté Européenne, remettait à son homologue portugais Paulouro das Neves - le Portugal assure à ce moment-là la présidence du Conseil des ministres de la CE -, la demande officielle d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Suisse. La Suisse rejoignait ainsi les 6 autres pays candidats (la Turquie, Chypre, Malte, l'Autriche*, la Finlande et la Suède). Pour certains Etats membres et, pour ne citer qu'eux, la France et l'Allemagne, l'Autriche, la Suède et la Suisse devraient pouvoir entrer dès 1995 dans la CE.



Verra-t-on bientôt flotter le drapeau européen sur le Palais Fédéral à Berne ?

Montage photo : Christophe Meier

En effet, les conditions sociales et économiques sont largement remplies et renforcées par l'entrée en vigueur dans six mois de l'Espace Economique Européen. Cependant, la procédure veut que la demande d'adhésion soit transmise par le Comité des représentants permanents des pays de la Communauté au Conseil des Ministres des affaires étrangères. Le Conseil transmet cette demande aux services de la Commission Européenne. Aucun délai ne lui est fixé : ainsi, deux ans se sont écoulés entre le dépôt de la demande autrichienne et son acceptation par la Commission. Après le feu vert de la dite Commission, le Conseil des Ministres décide du moment de l'ouverture des négociations menées sous sa responsabilité. Les résultats des négociations sont ensuite consignés dans un traité in-

ternational, l'Acte d'adhésion. Celui-ci doit, après signature, être encore ratifié par le Parlement Européen et par les instances nationales de chaque Etat de la CE. En Suisse, l'Acte d'adhésion sera soumis au référendum obligatoire en matière de traités internationaux. En ce qui concerne la Suisse toujours, il faudra attendre que la Commission Européenne précise sa politique en matière d'élargissement, qui ne sera vraisemblablement connue que d'ici la fin de l'année. Il resterait alors deux ans pour les négociations d'adhésion, ce qui paraît bien court pour pronostiquer une entrée de la Suisse dans la CE en 1993 déjà. ■

*L'Autriche fut le premier pays de l'AELE à déposer sa demande, le 17 juillet 1989. La Suède suivit le 1er juillet 1991, la Finlande en mars dernier.

O U I

Un sondage réalisé auprès des 12 Etats de la Communauté Européenne (CE) révèle que près de 8 Européens sur 10 sont favorables à l'entrée de la Suisse dans ladite CE. La question a été posée pour chacun des pays de l'AELE (Association de Libre Echange) - Liechtenstein excepté -, pour Malte et Chypre. Les résultats du sondage indiquent que la Suisse arrive au second rang des opinions favorables, après la Suède. Viennent ensuite la Norvège, l'Autriche et la Finlande, puis l'Islande. Respectivement 60 et 56% des personnes interrogées seraient favorables à l'entrée de Malte et de Chypre dans la CE. Il a été aussi demandé aux personnes interrogées si elles pensaient que l'adhésion de ces pays aurait des effets positifs pour les douze Etats membres de la CE. Ils étaient 70% à estimer que l'entrée de la Suisse serait positive pour la CE (71% pour la Suède, 68% pour l'Autriche). ■



Un accord en danger

Le 2 mai dernier, le Conseiller Fédéral Adolf Ogi, chef du département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication, signait à Porto l'Accord sur le transit avec la Communauté Européenne (CE). Adolf Ogi avait arraché, pendant les 3 ans et demi qu'avaient duré les négociations, autant de mesures favorables à la Suisse : priorité au transport combiné rail-route, limitation du passage des 40 tonnes en Suisse, alors que la CE désirait voir levée l'interdiction totale de passage pour ces poids lourds ou que la Suisse consente au moins à l'ouverture d'un corridor routier leur permettant de transiter à travers les Alpes. D'accord pour les poids lourds, mais sur des trains, fut, en résumé, la réponse suisse. La seule concession fut que serait autorisé le passage quotidien de 50 camions de 40 tonnes au cas où la capacité de ferroutage serait dépassée. Il faudra donc que les volumes de transports combinés rail-route soient multipliés. Mais, pour tenir ces engagements, la Suisse doit faire un effort considérable au niveau des infrastructures : c'est dire si le projet de construction des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) est vital. Car il faudra d'ici 1994, tripler les possibilités de passage du St Gothard. 14 convois "en chaussé roulante" devront être mis en circulation au Lötschberg-Simplon. A long terme, devraient s'ajouter au

réseau ferroviaire suisse 2 nouveaux tunnels de base, l'un reliant Arth-Goldau à Lugano, l'autre devant être construit sur l'axe Berne-Lötschberg-Simplon. Ces travaux, devisés à 24 milliards de frs.s. (pour les plus optimistes) sont fortement contestés et le référendum allant contre a abouti et sera soumis au vote populaire le 27 septembre prochain. Si la Fédération suisse des cheminots s'est déclarée en faveur des NLFA (et, dans la foulée, pour le traité sur l'EEE et l'adhésion à la CE), les Verts déclarent eux que la construction des NLFA n'est "ni souhaitable, ni accep-

table du point de vue écologique", soulignant qu'il faudrait compter avec un accroissement du trafic du transit au cours des prochaines années. Et d'affirmer que le trafic marchandise de transit devrait se multiplier par cinq pour que soient rentables ces nouvelles lignes ferroviaires. Il faudra donc aux partisans du projet toutes leurs forces de persuasion : si le projet des NLFA échoue, les pourparlers sur l'Accord sur le transit seront remises en cause. Et les négociations entre Suisses et Européens devront repartir à la case départ. ■

Encore plus cher

Plafonnées cette année, les primes d'assurances maladie pourraient augmenter de 25 à 30 % l'an prochain. Selon le Concordat, les caisses doivent assumer le contre-coup de la limitation de la hausse des primes (limitation à 10 %) de 1992, alors que leurs prestations ont augmenté de 11 à 15 % parfois. D'autre part, le système de compensation entre caisses à bons et à mauvais risques, introduit dès l'an prochain, va obliger des petites caisses qui privilégient les assurés jeunes et en bonne santé à procéder à des augmentations de cotisation non négligeables. Selon le Concordat toujours, tous les partenaires du système de santé devraient être prêts à collaborer, médecins, hôpitaux et patients compris, les caisses ne pouvant faire face seules aux obligations imposées par le gouvernement fédéral. Ou alors, si elles ne sont pas autorisées à augmenter leurs tarifs, elles devront puiser dans leurs réserves légales. Markus Moser, responsable de la division assurance-maladie à l'Office fédéral des assurances sociales tente de calmer le jeu. Mais il rappelle qu'un nouvel arrêté visant à limiter les tarifs et les primes est en préparation pour l'année prochaine, en précisant qu'"il n'est cependant pas sûr que le plafonnement de la hausse des primes soit encore maintenu à 10 %". ■

Encore plus suisse

Les montres estampillées "Swiss made" vont l'être encore plus. Désormais, non seulement la fabrication du mouvement, mais aussi l'emboîtement et le contrôle final devront avoir été réalisés en Suisse. Si seul le mouvement du garde-temps est suisse, il devra être mentionné "mouvement suisse" en toutes lettres. Les fabricants ont cinq ans pour s'adapter à la nouvelle révision partielle de l'ordonnance sur l'utilisation du "Swiss made" des montres, approuvée par le Conseil Fédéral en réponse à la nouvelle réglementation en vigueur à Hong-Kong. Selon cette réglementation, peut porter le label "Swiss made" toute montre dont le mouvement est suisse, mais dont l'emboîtement a été fait à Hong-Kong qui est, rappelons-le, le premier client, en chiffre d'affaires, de l'industrie horlogère suisse. Sur un plan légal, la révision de l'ordonnance permettra aux horlogers d'intenter des actions en justice contre l'importation et la vente de telles montres, en Suisse ou dans divers pays européens. Signe des temps, la Commission des Communautés Européennes a été informée de cette révision - attitude logique, puisque la coopération entre la Suisse et la CE en la matière remonte aux accords horlogers de 1967 et 1972. ■



Six fois "oui"

On l'a dit et répété, les votations fédérales du 17 mai dernier étaient un test d'ouverture de la Suisse envers le monde. Test réussi, puisque l'adhésion au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque Mondiale* a été acceptée avec une confortable majorité (55,8% pour l'adhésion au FMI, 56,4% pour la participation à la Banque Mondiale), malgré une double opposition formée par les conservateurs et des tiers-mondistes. La Suisse centrale s'est montrée la plus réticente : Uri votait non à 56,3%, Schwyz à 61,2% et Obwald à 61,4%. Les Romands ont voté, eux, massivement en faveur du oui, suivant ainsi les recommandations du Conseil Fédéral qui n'avait pas ménagé sa peine pour inviter le souverain à se prononcer "pour" (les Genevois votant à 71,6% pour, les Vaudois à 70,9%). Autre objet des votations, la loi sur la protection des eaux qui a été acceptée à 66,1%, alors que l'initiative portant sur le même sujet a, elle, été rejetée par 62,9% des votants. Sans doute a-t-elle été ressentie comme trop contraignante, le populaire semblant se satisfaire d'une juridiction renforcée en matière de protection des eaux. Seuls inquiétés par la loi en question, les propriétaires de petites centrales hydroélectriques, pour qui elle entraînerait "une réduction de 8 à 15% de production d'énergie par an, qui devrait être compensée par une augmentation des

achats d'énergie nucléaire à l'étranger".

La révision du code pénal en matière sexuelle a été approuvée par 73,1% des électeurs. Désormais, sera punissable sur plainte le viol d'une épouse alors qu'échappent à la loi les amours juvéniles. Deux comités, qui avaient jugé le projet "trop permissif" avaient lancé un référendum. La question du service civil a été celle qui rassembla la plus large majorité des votants. En effet, l'inscription du principe d'un service civil dans la Constitution fédérale a été approuvée à 82,5%. Les milieux pacifistes et les socialistes demandent d'ailleurs un moratoire immédiat de l'exécution des peines de prison pour les objecteurs de conscience. Accepté aussi, le nouvel article constitutionnel sur la génétique et la procréation assistée. 73,8% de votants acceptent donc un article qui définira les limites données au génie génétique et à la procréation assistée. Seul le Valais s'est distingué, en rejetant cette disposition à 55%.

*Le chef du Département fédéral des finances, Otto Stich, estime que les chances de la Suisse d'obtenir un siège au Conseil d'administration des deux organismes restent "intactes", malgré la récente adhésion de la Russie qui formule les mêmes demandes. La décision devrait être prise à Washington le 20 septembre prochain. ■

en bref...

ENQUETE : selon un sondage de l'Institut bâlois de recherche économique (BAK), la Suisse connaîtrait une croissance annuelle moyenne du PNB (produit national brut) de 1,1% en cas de non adhésion à l'EEE ou à la CEE, de 2,5% en cas d'adhésion.

PRÉVISIONS : toujours selon le même BAK, la croissance du PNB devrait atteindre les 0,8% en fin d'année et plus de 2% fin 1993. L'inflation devrait diminuer, pour se retrouver, fin 1992, à 4,2% puis à 3,3% fin 1993. Quant au chômage, après une pointe à 3% cet été, il devrait baisser pour atteindre 2,3% de la population active à la fin de l'année, puis passer à 2% fin 1993.

PROJET CRAFT : intégré au programme communautaire de recherche et de développement Brite/Euram concernant les technologies industrielles et les matériaux, le projet CRAFT est destiné à faciliter l'accès des PME sans capacité de recherche aux institutions telles que les universités ou les laboratoires d'essais. Les PME suisses peuvent désormais y participer en s'associant à des consortiums regroupant au moins deux entreprises de deux pays de la CEE. D'une durée maximale de deux ans, les projets ne doivent pas dépasser un million d'Ecus : la Commission de la CE finance à concurrence de 75% l'organisation des projets et la recherche des partenaires.

POSTCARD-EUROCARD : depuis le 20 mai dernier, les titulaires d'un compte chèque postal peuvent obtenir, pour 50 frs.s. par an, une carte de crédit Postcard-Eurocard. Eurocard,

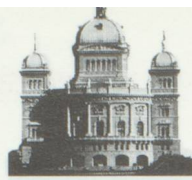
qui comptait 600.000 titulaires, voir s'ouvrir un marché de 1,4 million de clients potentiels, tous détenteurs d'un CCP. Avec cette carte, les PTT occupent un peu plus le terrain des banques - qui n'excluent pas un exode de 10 à 15% de leur clientèle vers les PTT. La nouvelle carte offre le paiement de marchandises et de services auprès de 50.000 partenaires en Suisse (10 millions dans le monde pour le réseau Master Card dont fait partie Eurocard), donne l'accès aux Bancomat en Suisse et à l'étranger, autorise la location de voiture sans caution et offre une assurance voyage.

EXTRADITION : la Suisse extradite vers la France Zeyal Sarhadi, ressortissant iranien accusé par les autorités françaises d'avoir participé au meurtre de l'ex-premier ministre iranien, Chapour Bakh-tiar.

AUGMENTATION : les CFF veulent augmenter leurs tarifs de 2 à 12% dès le 1er mai 1993 sur certaines lignes saturées et rentables. A parcours égal, le trajet Bâle-Zurich en Intercity coûtera plus cher qu'un aller entre Lausanne et Lyss en train régional. Les hausses sont prévues sur neuf lignes du réseau, dont Genève-Lausanne.

ABB : les chemins de fer finlandais passent commande de vingt locomotives du type Lok-2000 à un consortium de partenaires suisses, suédois et finlandais, où l'on retrouve le groupe suédo-suisse Asea Brown Boveri.

EEE : Le Conseil Fédéral approuve une première partie du projet Eurolex, qui prévoit la modification de 60 lois suisses pour les adapter à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Du travail en perspective



pour les deux Chambres, qui devront plancher sur le sujet dès le 24 août prochain puisque débute à cette date une session spéciale réservée à l'EEE.

ÉTRANGER : le Conseil Fédéral entame une procédure de consultation sur la révision de la réglementation concernant les étrangers. Les contingents de saisonniers seraient abaissés, tandis que les permis à l'année seraient plus nombreux. En outre, le gouvernement désire favoriser l'immigration de main-d'oeuvre provenant des pays de la CE et de l'AELE.

POLICE : Lutz Krauskopf est nommé directeur de l'Office fédéral de la police par le Conseil Fédéral. Il devra s'occuper en premier lieu de la réorganisation de l'Office de la police et du Ministère public de la Confédération.

1er août

Saviez-vous que la célébration de la fête nationale est relativement récente ? Ce n'est qu'en 1891 que l'on commémora pour la première fois cette fête. A l'époque, il était moins question d'instaurer une habitude que de célébrer le 600ème anniversaire de la Confédération. Le souvenir du Sonderbund et de la défaite des cantons catholiques en 1847 étant encore récent, l'on choisit comme date anniversaire le Pacte des Confédérés, plutôt que la création de l'Etat fédératif et la Constitution de 1848, afin de sceller la réconciliation entre les vainqueurs et les vaincus de 1847. ■

DES SOUS : le Conseil Fédéral demande aux Chambres un crédit de 477 millions de frs.s. destiné à financer la participation de la Suisse aux programmes de recherche et d'éducation de la Communauté Européenne. Une mesure qui éviterait la marginalisation des universités suisses.

EURODÉPUTÉ : les députés des Douze mettent au point la répartition des mandats au sein de l'assemblée de la Communauté Européenne pour les futurs pays membres. Selon la clé de cette répartition, la Suisse obtiendrait 18 sièges de députés, la Suède 21, l'Autriche 20, la Finlande 16, Chypre 6 et Malte 4. En Suisse, la répartition des 18 sièges (pour 26 cantons) donne déjà des cauchemars à certains...

FÉRIÉ : le Conseil Fédéral approuve finalement l'initiative dite "du 1er août", lancée en 1990 par les Démocrates suisses (Action nationale à l'époque). Cette initiative prévoit de décréter férié le jour de la fête nationale. En conséquence de quoi, le gouvernement fédéral propose qu'un article constitutionnel règle le cas du 1er août : "le 1er août est fête nationale dans toute la Confédération". Cette journée serait entièrement rémunérée par l'employeur.

FA-18 : le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) réussit à rassembler en un temps record 500.000 signatures contre l'achat du FA-18. L'initiative propose au peuple suisse de renoncer à l'achat de l'avion de combat. Initiateurs et opposants ont un an (jusqu'en juin 1993) pour se préparer à l'épreuve de force.

FA-18 suite : le Conseil National décide de bloquer les paiements pour l'acquisition

de l'avion de combat jusqu'au 1er juillet 1993, soit après la votation sur l'initiative "pour une Suisse sans nouveaux avions de combat". 1993. Une solution de compromis : en retardant la date d'achat, on réduit les risques de perte. Au cas où l'initiative du GSsA serait acceptée, les pertes potentielles s'élèveraient à 50 millions de frs.s., déjà engagés.

700ÈME - 1ER BILAN : le responsable financier des fêtes du 700ème dépose les comptes financiers auprès du Département Fédéral des Finances (DFF). Sur le crédit cadre de 65 millions de frs.s. voté en 1988, seuls 63 ont été utilisés. A cela doivent être ajoutés les 15 millions tirés du sponsoring et de la vente d'objets commémoratifs. Une déception toutefois : les 65 millions devaient être "couverts" par le produit de la vente de pièces commémoratives : 27 millions seulement ont été récoltés et le DFF se demande encore comment écouler les pièces restantes...

NOMINATIONS : l'Association Suisse des Transports (AST) nomme son nouveau président en la personne de Matthias Zimmermann. Au cours de son assemblée, l'AST se prononce en faveur des Nouvelles Lignes Ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), dont le sort sera décidé par la votation du 27 septembre prochain.

NOMINATION BIS : l'Automobile Club de Suisse (ACS) élit le tessinois Brenno Brunoni président. Il succède à Carl E. Weidenmann. En ce qui concerne la votation du 27 septembre sur les NLFA, l'ACS ne donne quant à elle aucune consigne de vote.

PAN SUR LE BEC : le Conseiller d'Etat zurichois Eugen Kägi (UDC), connu pour ses

prises de positions en faveur d'une politique anti-drogue musclée, a des soucis. Il était en effet président du conseil d'administration de deux entreprises soupçonnées d'avoir été mêlées au trafic de blanchiment d'argent de la drogue. Les deux propriétaires des deux entreprises ont récemment été arrêtés : ils auraient importé 80 kilos de cocaïne en Suisse...

VITE : dès l'automne prochain (en octobre), l'Intercity Express (ICE) desservira les villes de Bâle et Zurich, reliant ainsi ces deux cités au réseau allemand de transport à grande vitesse. Bâle et Zurich seront reliées à la ligne Hambourg-Kassel-Frankfort/Main-Manheim-Karlsruhe. Moins rapide que le TGV (vitesse de pointe 250 km/h), l'ICE a pour lui d'être beaucoup plus confortable que son rival français.

BONUS : Swissair lance le 1er juillet le "Swissair Qualiflyer". Pour chaque vol, quel que soit son tarif (y compris les tarifs réduits) effectué avec Swissair, Austrian Airlines ou Crossair, un certain nombre de "milles", variable suivant la classe utilisée, est crédité au compte du membre du "Qualiflyer". Les vols "Swissair-SAS", les séjours dans les Swisshotels, la location d'une voiture Avis dans le monde entier, chez Hertz en Europe, en Afrique ou en Moyen Orient, sont aussi valables. Les membres du "Swissair Qualiflyer" peuvent torquer leurs milles contre des primes (billet gratuit, par exemple). ■